

CONDITIONS GENERALES **VENDEUR**

Date de mise à jour : 21 avril 2023

ARTICLE 1. CHAMP D'APPLICATION DES CG

Les présentes Conditions Générales Vendeur régissent la relation entre StockPro et le Vendeur.

Lors de sa navigation sur le Site ou l'Application StockPro, le Vendeur est invité à prendre connaissance et à accepter les CG en cliquant sur la case dédiée. Pour utiliser le Service, le Vendeur doit accepter de se soumettre aux présentes CG Vendeur. L'acceptation des présentes CG est pleine, entière et sans réserve.

Les CG sont susceptibles de modifications notamment en vue de l'amélioration de la Solution StockPro et des fonctionnalités qui y sont proposées. Le Vendeur est invité à consulter régulièrement les CG. Le Vendeur sera néanmoins avisé des versions ultérieures des CG au moins 30 jours avant leur entrée en vigueur afin d'être en mesure de les accepter.

Les CG Vendeur sont complétées par les CGU ainsi que par la Politique de confidentialité et de cookies de StockPro.

ARTICLE 2. DEFINITIONS

Les termes et expressions commençant par une lettre majuscule ont la signification suivante, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel :

- « **Abonnement** » : souscription par un Utilisateur aux Services de StockPro pour une certaine durée, leur permettant d'acheter ou de mettre en vente des Produits.
- « **Acheteur** » : désigne tout professionnel et consommateur qui recourt aux services d'intermédiation de StockPro pour l'achat de Produit.
- « **Application** » : désigne le logiciel applicatif mobile développé par StockPro et disponible sur les plateformes de téléchargement en ligne Appstore et GooglePlay.
- « **CG** » : désigne les présentes Conditions Générales.
- « **Commande** » : désigne toute commande de Produits effectuée par un Acheteur sur le Site ou l'Application.
- « **Consommateur** » : désigne toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole.
- « **Produit** » : désigne le matériel mis en vente sur le Site ou l'Application.
- « **Professionnel** » : désigne toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel ;
- « **Service** » : désigne l'ensemble des outils permettant :
 - Aux Acheteurs de se mettre en relation avec les Vendeurs en vue de passer des commandes de Produits, de régler le prix des Produits, de confirmer la réception des Produits et de communiquer entre eux.
 - Aux Vendeurs de se mettre en relation avec des Acheteurs, afin de leur proposer des Produits à la vente, de référencer et de décrire ces Produits, d'accepter les

commandes passées par les Acheteurs et de percevoir le prix des Produits achetés.

- « **Site** » : désigne le site internet accessible à l'adresse www.stock-pro.fr ou l'ensemble de leurs sous-domaines ;
- « **Solution** » : désigne collectivement le Site Internet, l'Application et le Service StockPro.
- « **Utilisateur** » : désigne toute personne physique ou morale utilisant le Site ou l'Application comme service d'intermédiation pour effectuer une vente ou un achat.
- « **Vendeur** » : désigne tout Professionnel qui recourt aux services d'intermédiation de StockPro pour vendre des Produits et Utilisateur de l'Application ;

ARTICLE 3. OBJET

3.1. Présentation de la Solution

StockPro met en place, une Place de Marché permettant à des sociétés professionnelles dans le domaine de la construction ou affilié (Fabricants et négociants de matériaux de construction), après inscription, de rentrer, par son intermédiaire, en relation avec des Vendeurs dans le but d'acheter des Produits neufs.

Dans ce cadre, le Vendeur confie à StockPro le soin d'accomplir en son propre nom les opérations de vente des Produits, pour le compte du Vendeur dans les termes des articles 1984 et suivants du Code Civil et L. 132-2 et suivants du Code de commerce régissant le contrat de commissionnaire, sauf les dérogations stipulées aux présentes CG.

3.2. Accès au Service

Le Service est constitué d'un ensemble d'outils permettant aux Vendeurs de se mettre en relation avec des Acheteurs, afin de leur proposer des Produits à la vente, de référencer et de décrire ces Produits, d'accepter les commandes passées par les Acheteurs et de percevoir le prix des Produits achetés.

L'accès au Service par les Vendeurs est réservé à une utilisation strictement professionnelle. Lorsqu'il utilise le Service, le Vendeur déclare agir à titre professionnel.

3.3 Fonctionnement du compte

Le Vendeur ayant ouvert un compte sur l'Application ou le Site, mais n'ayant pas souscrit à un abonnement, ne pourra pas mettre de produit en vente tant qu'il ne régularise pas sa souscription à l'abonnement StockPro.

Outre l'acceptation des présentes CG, l'accès au Service est subordonné à l'ouverture d'un compte StockPro et au paiement d'un Abonnement annuel.

Le Vendeur doit pour cela fournir les données permettant son identification ainsi que ses coordonnées. Lors de l'ouverture de ce compte, le Vendeur s'engage à ne fournir que des informations exactes, puis à informer StockPro sans délai de tout changement les affectant.

L'utilisation du Service implique pour le Vendeur l'ouverture d'un compte de paiement auprès de Stripe, exclusivement dédié à l'encaissement du prix des Produits.

Le Vendeur sera amené au cours du processus d'inscription au Service à procéder à la signature d'une convention de compte de paiement avec Stripe représentée par StockPro en sa qualité d'Agent intermédiaire.

Il est précisé que l'ouverture d'un compte de paiement fait partie intégrante du Service. Aussi, à défaut d'ouverture d'un compte de paiement auprès de Stripe, le Vendeur ne pourra pas avoir accès au Service et toute transaction à son bénéfice effectuée avant la finalisation de son inscription à Stripe sera annulée sans qu'aucun recours puisse être opéré à l'encontre de StockPro, de l'Acheteur ou de toute autre tierce partie.

L'accès au service est limité à l'ouverture d'un seul compte, tout doublon de compte se verra immédiatement supprimé sauf validation préalable par StockPro.

Pour utiliser le Service, le Vendeur doit utiliser l'identifiant et le mot de passe créés lors de l'ouverture de son compte. Les identifiants et mots de passe sont placés sous l'entière et unique responsabilité du Vendeur. Le Vendeur s'engage à prendre toutes mesures utiles pour qu'ils ne soient pas connus de tiers ou utilisés par des personnes non autorisées. Le Vendeur a la responsabilité de la préservation de la confidentialité des identifiants et mots de passe. Le Vendeur est à cet égard responsable des conséquences de la perte ou du détournement des identifiants et mots de passe.

En cas de perte, de détournement ou d'utilisation frauduleuse de votre identifiant et/ou de votre mot de passe, le Vendeur s'engage à en avvertir immédiatement le service commercial par mail à hello@stock-pro.fr ou par téléphone au 01 77 62 38 80.

Le Vendeur est responsable des accès indus, dommages directs causés par son manquement à la confidentialité des identifiants.

3.4 Souscription à un Abonnement

3.4.1 Prix

L'ouverture d'un compte et l'utilisation du Service est payante selon le prix de souscription suivant pour une société :

De 0 à 10 (salariés): 240€ HT par an
De 11 à 20 (salariés) : 360€ HT par an
De 21 à 50 (salariés) : 500€ HT par an
De 51 à 100 (salariés) : 900€ HT par an
+de 100 (salariés) : nous consulter

Toute évolution du nombre de salariés dans les 12 mois qui suivent la souscription de l'abonnement n'aura pas d'incidence sur le prix payé.

Pour les négociants et fabricants, le prix de souscription sera communiqué au cas par cas à chaque Vendeur en fonction notamment du nombre de points de ventes avec un minimum de 1.500 € HT par an.

Le Vendeur ayant ouvert un compte, mais n'ayant pas souscrit à un Abonnement, a 30 jours à compter de l'insertion de son premier produit dans l'inventaire pour souscrire. Au-delà de cette date, la fonctionnalité d'insertion de produit dans son stock devient inaccessible à ce Vendeur. La fonctionnalité est débloquée dès lors que le Vendeur régularise sa souscription à l'abonnement StockPro selon les tarifs expliqués ci-dessus.

3.4.2 Durée initiale de l'abonnement et renouvellement par tacite reconduction

La date de début d'Abonnement est celle du jour où le Vendeur Professionnel souscrit à l'Abonnement. L'Abonnement est conclu pour une période initiale de douze (12) mois.

À l'issue de cette période initiale, l'Abonnement est tacitement et automatiquement renouvelé par périodes successives de douze (12) mois au tarif en vigueur de l'année de renouvellement, tel que communiqué par StockPro tous les ans au moins deux mois avant la fin de l'année civile.

L'Abonnement renouvelé sera soumis aux CG en vigueur à la date du renouvellement.

Le Vendeur Professionnel peut toutefois résilier l'Abonnement jusqu'à un (1) mois avant l'expiration de la période d'Abonnement en cours, par tous moyens (courrier, email, téléphone) pour les Abonnements dont le montant est inférieur à cinq cents hors taxes (500€ HT).

Pour les Abonnements dont le montant est égal ou supérieur à cinq cents euros hors taxes (500€ HT), la résiliation devra être uniquement effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Lorsque la demande de résiliation sera effectuée par téléphone, il sera demandé à l'Acheteur Professionnel une confirmation écrite.

Toute demande de résiliation du Vendeur Professionnel sera confirmée par un email de StockPro. La résiliation ne sera effective qu'à partir de la date anniversaire de l'Abonnement.

3.4.3 Modification de l'Abonnement

StockPro se réserve le droit de modifier le prix des Abonnements. Le Vendeur Professionnel sera toutefois informé des éventuels changements de prix et toute modification des prix ne sera applicable qu'après un délai minimum de 30 jours suivant la réception d'une notification de StockPro.

ARTICLE 4. OBLIGATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS RÉALISÉES PAR L'INTERMÉDIAIRE DU SERVICE

4.1. Obligations d'ordre général

Le Vendeur doit s'identifier comme agissant en qualité de Professionnel dès lors qu'il effectue des ventes de Produits par l'intermédiaire du Service de manière régulière et à des fins lucratives.

Le Vendeur s'engage à respecter la législation applicable en matière d'exercice d'une activité commerciale (notamment immatriculation, obligations comptables, sociales et fiscales). En effet, Le Vendeur peut être tenu de souscrire des déclarations fiscales et sociales au titre de son activité de vente de biens. L'administration met à sa disposition des fiches précisant ses obligations en matière fiscale et sociale.

Le Vendeur s'engage également à respecter les lois et règlements qui lui incombent en sa qualité de professionnel eu égard notamment aux Produits qu'il vend.

L'Acheteur et le Vendeur s'engagent à respecter les règles en vigueur concernant le traitement de la TVA collectée et déductible.

Par ailleurs, le Vendeur s'interdit expressément de promouvoir par l'insertion de liens hypertextes, de tout message dans le descriptif des Produits, ou encore par l'utilisation de l'adresse URL de son site Internet dans son identifiant, ses produits ou services, de même que ceux de tout autre personne.

Le Vendeur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens de façon à satisfaire de manière optimale à ses obligations en délivrant un service de qualité.

Il s'engage notamment pour cela à répondre aux emails du Service Client et du Service Commercial de StockPro ainsi qu'aux emails des Acheteurs dans un délai de 2 jours ouvrés à compter de leur réception, et ce, en langue française.

Tout échange entre le Vendeur et StockPro est strictement confidentiel. Le Vendeur s'engage donc à ne pas divulguer le contenu de ces échanges à un tiers.

Le Vendeur s'interdit, et sans que cette liste soit limitative, d'utiliser des visuels ou des noms commerciaux, des pseudonymes ou de tenir des propos ou autres messages qui seraient injurieux, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, qui porteraient atteinte aux droits de personnes ou aux droits de propriété intellectuelle de tiers, aux lois et règlements et à l'image de marque StockPro. A défaut, StockPro se réserve le droit d'interrompre de manière temporaire ou définitive l'accès au Service au Vendeur concerné, en suspendant ou en résiliant les présentes dans les conditions prévues à l'article 7.

4.2. Obligations relatives aux offres de Produits

Le Vendeur s'engage et garantit qu'il ne vendra que des Produits dont il est propriétaire et sur lesquels il dispose des droits lui permettant de les vendre. Il garantit qu'ils ne contreviennent en aucune façon aux lois, réglementations en vigueur et normes applicables, obligatoires ou non et qu'ils ne portent pas atteinte aux droits des tiers. Le Vendeur s'interdit à ce titre notamment de vendre tout Produit consistant en des œuvres contrefaisantes au sens du Code la propriété intellectuelle ou tout Produit dont la commercialisation est réglementée en vertu de dispositions législatives, réglementaires ou contractuelles (notamment en raison de l'existence d'un réseau de distribution sélective). Le Vendeur est seul responsable de la mise en vente des Produits qu'il propose sur le Service.

Le Vendeur s'interdit notamment de proposer sans que cette liste soit limitative : des produits à caractère pornographique et plus généralement portant atteinte aux bonnes mœurs ; les biens incitant à la haine raciale ou objets de discrimination basée sur la race, le sexe, la religion, nationalité, les capacités physiques, l'orientation sexuelle ou l'âge ; les objets volés ; les médicaments ou drogues de tous types ; les armes, armes de guerre et munitions ; les animaux vivants ; les boissons alcooliques.

Sur le descriptif associé aux offres de Produits qu'il propose, le Vendeur s'engage à agir de bonne foi. Il est seul responsable de l'exactitude des mentions y figurant et s'engage à ce qu'elles ne risquent pas d'induire en erreur les Acheteurs potentiels, tant sur les caractéristiques du Produit, que sur son état ou son prix. Le Vendeur communique aux Acheteurs toutes les informations leur permettant de connaître les caractéristiques essentielles du Produit (le cas échéant, composition du Produit, accessoires compris, origine, les modalités de leurs mises en œuvre, ou toutes autres conditions contractuelles etc.).

Le Vendeur s'engage en outre à ce que les illustrations / visuels fournis dans le descriptif associé aux offres de Produits qu'il propose (photographie, dessin, etc.) soient conformes aux Produits ainsi illustrés et respectent les droits des tiers et qu'ils ne portent pas atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs. Il garantit StockPro qu'il dispose des droits, en particulier de propriété intellectuelle, afférents à ces illustrations, qui lui permettent de les utiliser afin de présenter les Produits.

StockPro se réserve le droit de déréférencer des Produits dans l'hypothèse où ceux-ci ne correspondraient plus aux critères requis par StockPro et/ou dans l'hypothèse où le Vendeur se placerait en violation des obligations contractées à l'égard de StockPro.

Conformément aux dispositions de la loi du 21 juin 2004, dite « LCEN » (Loi pour la Confiance en l'Économie Numérique) StockPro pourra supprimer toute information mise en ligne par un Vendeur en cas de notification d'un tiers faisant état du caractère illicite de cette information ou d'une violation d'un droit.

Le Vendeur devra également préciser dans le descriptif associé aux offres la localisation géographique exacte des Produits.

4.3. Obligations relatives au prix des Produits

4.3.1. Vente effectuée par le biais de la Solution StockPro :

Le prix de vente des Produits est défini librement par le Vendeur, dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Ce prix doit être mentionné hors taxe.

StockPro affichera à l'Acheteur le prix toutes taxes comprises et incluant la commission due à StockPro en sa qualité de commissionnaire lors de la vérification du panier par l'Acheteur avant son acceptation des CGV et son paiement.

En cas d'erreur à l'initiative du Vendeur sur le prix de vente, le Vendeur sera dans l'obligation de vendre les Produits aux prix tels qu'affichés, que l'Acheteur ait la qualité de consommateur ou de professionnel.

Ainsi il ne pourra pas être demandé à l'Acheteur de régler toute autre somme que celle figurant sur la page panier.

4.3.2. Option *channel management* :

Le prix de vente des Produits sera défini librement par StockPro, sur la base du prix minimum communiqué par le Vendeur.

4.4. Obligations relatives à la vente des Produits

Le Vendeur s'engage à n'offrir que des Produits disponibles et à supprimer sans délai toute offre se rapportant à des Produits qui ne sont plus disponibles.

Le Vendeur est informé par email et notification dans l'Application lorsqu'un Produit qu'il a mis en ligne a fait l'objet d'une commande par un Acheteur.

Le Vendeur doit alors confirmer la commande concernée dans un délai de deux jours ouvrés suivant la réception de l'information visée à l'alinéa précédent. En cas de refus d'une commande par le Vendeur alors que le Produit apparaît comme disponible, StockPro pourra appliquer une pénalité égale au montant de la commission pratiquée.

Aussi, le Vendeur s'engage à consulter régulièrement, et au moins une fois par jour ouvré, ses emails, et notifications reçues sur l'applications puis, par la suite, en cas de changement affectant l'adresse email renseignée lors de l'inscription par le Vendeur, et ce, afin d'être en mesure de confirmer les Produits commandés par les Acheteurs.

La confirmation de la commande par le Vendeur implique l'engagement ferme de remettre le(s) Produit(s) dans le délai visé au paragraphe 4.5 ci-dessous. A défaut de réponse du Vendeur dans le délai de deux jours ouvrés, le contrat de vente sera automatiquement annulé par StockPro afin de rembourser l'Acheteur. Au bout de trois annulations automatiques consécutives, tous les objets mis en vente par le Vendeur seront retirés de la vente.

L'Acheteur doit confirmer au moment de la remise dans « Mes commandes » le bon code de validation pour chaque commande auprès du Vendeur associé. Le Vendeur doit insérer ce code de validation au même instant dans « Mes ventes » pour entériner le contrat entre lui et l'Acheteur.

Le Vendeur s'engage à honorer au minimum 95 % des commandes des Produits proposés à la vente depuis l'ouverture de son compte. A défaut, StockPro se réserve le droit d'interrompre de manière temporaire ou définitive l'accès au Service au Vendeur concerné, en suspendant ou en résiliant les présentes CG dans les conditions prévues à l'article 7 uniquement pour les Vendeurs ayant réalisé au moins 5 ventes.

4.5. Obligations relatives à la livraison des Produits

Le Vendeur a l'obligation de rendre la commande disponible dans les plus brefs délais et ne pouvant dépasser 10 jours ouvrés à compter de la validation de la commande à l'Acheteur.

(i) Les modalités de livraison suivantes peuvent être proposées à ce jour, dans les conditions définies ci-après, à l'Acheteur :

- Remise en mains propres avec code de validation : le Vendeur a l'obligation de conserver le Produit à disposition de l'Acheteur pendant une durée du 21 jours à compter de la notification de la disponibilité du Produit à l'Acheteur.
- Dépôt de la commande au lieu indiqué par l'Acheteur sur le bon de commande.

En qualité de commissionnaire, StockPro n'intervient pas dans le processus de livraison. Le Vendeur doit assurer la remise du Produit à l'Acheteur dans les délais qui lui sont indiqués. StockPro ne saurait être tenue pour responsable des retards de livraison ou remise du Produit en raison d'erreur ou de perturbations imputables au Vendeur.

(ii) StockPro adresse à l'Acheteur un bon de commande du Produit acheté et une facture d'achat.

(iii) Le Vendeur s'engage à apporter tout le soin nécessaire à la remise des Produits commandés de façon à éviter que les Produits ne soient endommagés. Il s'assure obligatoirement notamment que tout outil nécessaire au déplacement des Produits volumineux et/ou lourds soit

à sa disposition pour charger les Produits dans le moyen de transport de l'Acheteur. Le Vendeur s'assure lors de la communication entre lui et l'Acheteur de préciser à celui-ci le volume utile du Produit afin que l'Acheteur puisse venir récupérer son Produit avec le véhicule adapté de son choix.

(iv) StockPro adresse au Vendeur, immédiatement dans l'Application à la commande de l'Acheteur, les informations relatives à l'Acheteur lui permettant de communiquer avec lui pour organiser la livraison.

(v) Le Vendeur informera StockPro de façon précise de l'expédition de chaque commande par le biais du compte Vendeur. A défaut d'une telle information, StockPro pourra annuler la transaction concernée.

En cas de remise en mains propre, l'Acheteur dispose d'un délai de 21 jours, à compter de la notification de la disponibilité de sa commande, pour retirer le Produit à l'adresse indiquée au moment de la commande. Passé ce délai, le Vendeur informera StockPro afin que l'Acheteur soit remboursé du montant du prix de vente hors commission laquelle restera acquise à StockPro et le Vendeur récupérera la pleine propriété du Produit.

Le transfert de propriété des Produits au profit de l'Acheteur ne sera réalisé qu'après le complet paiement du prix par ce dernier. Quelle que soit la date du transfert de propriété des Produits, le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rapportant, ne sera réalisé qu'au moment où l'Acheteur prendra physiquement possession des Produits, lors de la remise en mains propres ou une fois le Produit livré.

4.6. Obligations relatives aux contestations relatives aux Produits

De manière générale, le Vendeur s'engage à mettre en œuvre, de bonne foi, tous les moyens nécessaires afin de remplir ses obligations en délivrant un service de qualité.

À tout moment, l'Acheteur a la possibilité de contacter StockPro pour adresser toute demande, réclamation relative aux Produits commandés en utilisant l'outil de messagerie mis à disposition dans le cadre de la Solution.

En cas de réclamation d'un Acheteur concernant un Produit, y compris lorsque le Vendeur est informé de ladite réclamation par le biais du service client StockPro, StockPro sera responsable vis-à-vis de l'Acheteur de la résolution du différend qui l'oppose à l'Acheteur. StockPro se retournera alors vers le Vendeur, lequel devra faire ses meilleurs efforts pour résoudre le litige amiablement.

Dans le cas où le Vendeur n'aurait pas résolu le litige dans un délai de 8 jours ouvrés à compter de la réception de la réclamation de Stockpro, StockPro se réserve le droit, après en avoir préalablement informé le Vendeur, de procéder au remboursement du Produit auprès de l'Acheteur. Ce même montant sera ensuite déduit des sommes à reverser par StockPro au Vendeur au titre des Produits vendus par le Vendeur via le Service.

Si la contestation de l'Acheteur s'avère fondée, le Vendeur procèdera soit au renvoi du Produit commandé soit au remboursement.

StockPro se réserve le droit, concernant les Vendeurs ayant réalisé au moins 5 ventes, de suspendre ou résilier les présentes dans les conditions prévues à l'article 7 en cas d'atteinte par

le Vendeur d'un taux de réclamation supérieur à 5% de ses commandes depuis l'ouverture de son compte.

ARTICLE 5. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

5.1. Vente effectuée par le biais de la Solution StockPro :

Pour chaque commande de Produits reçue par un Acheteur, StockPro percevra de la part du Vendeur une commission égale à un pourcentage du montant correspondant, TVA incluse. Cette commission est de 20% du prix TTC des Produits.

- Exemple de calcul pour un Produit : pour une commande de 150€ TTC pour un Produit neuf, il sera appliqué le taux de 20% sur la somme du prix du Produit soit 30€ HT de commission. Sera appliquée par la suite une commission sur les frais bancaires du service Stripe de 5%, soit une commission de $150 \times 5\% = 7.5\text{€}$, soit un montant total TTC de commission de $30 + 7.5 = 37.5\text{€}$.

StockPro appliquera, quelle que soit la somme TTC du Produit vendu une commission ne pouvant être inférieure à 1,20 € TTC.

- Par exemple, pour un Produit vendu de 2,20€ TTC, la commission appliquée sera de 1,20€ TTC et remplace donc le taux de 20% de commission StockPro et frais bancaires de 4% de Stripe.

StockPro reversera au Vendeur le montant total du prix de la commande considérée, après confirmation par l'Acheteur de la réception du ou des Produit(s) achetés, après déduction de la commission.

Il est précisé que la commission reste acquise à StockPro en cas d'annulation de commande à l'initiative de Vendeur de façon répétée et/ou abusive. La commission ne sera pas due dans tous les autres cas d'annulation de la commande.

La facturation sera effectuée tous les 1^{er} de chaque mois du montant de toutes les commandes qui auront été purgées du droit de rétractation au cours du mois précédent.

Le règlement du prix au Vendeur sera effectué par virement sur le compte bancaire dont les coordonnées ont été fournies par le Vendeur lors de son inscription à Stripe suivant la facturation mentionnée à l'alinéa précédent.

A défaut de confirmation de la réception du produit par l'Acheteur et en l'absence de contestation de l'Acheteur portée à la connaissance du Vendeur dans le délai imparti à l'Acheteur pour le faire, le Produit sera réputé avoir été transmis 21 jours suivant la date du débit du compte bancaire de l'Acheteur.

5.2. Option *channel management*

StockPro percevra une commission égale à la différence entre le prix de vente minimum TTC fixé par le Vendeur et le prix de vente final TTC fixé par StockPro.

ARTICLE 6. GARANTIES

Lorsqu'il entre en contact avec StockPro, Le Vendeur s'engage sur l'exactitude et la précision des informations requises. Le Vendeur s'engage à répondre à StockPro dans le cas où des informations complémentaires seraient nécessaires au traitement de sa demande.

Le Vendeur garantit à StockPro que les Produits sont conformes en tous points à la réglementation française et européenne applicable, et notamment en ce qui concerne la qualité, la composition, la présentation, l'étiquetage, l'emballage et la sécurité des Produits et s'engage à prendre à sa charge les frais d'un avocat choisi par ses soins pour assurer la défense de StockPro en cas de procédure engagée relativement aux Produits.

A ce titre, le Vendeur garantit StockPro de toute condamnation (amende ou dommages intérêts) qui pourrait être mise à sa charge et résultant d'un défaut ou d'une non-conformité des Produits.

Il prendra notamment à sa charge le remboursement des produits défectueux et/ou non conformes remboursés par StockPro à l'Acheteur en sa qualité de commissionnaire ainsi que des frais bancaires occasionnés par la transaction, et des éventuels frais de livraison pris en charge par StockPro. L'ensemble de ces frais seront déduits par StockPro par crédit négatif sur les sommes dues au Vendeur.

De même, le Vendeur garantit que les Produits sont exempts de tous risques de revendication au titre de la propriété industrielle ou artistique (marques, brevets, dessins et modèles...) et s'engage à prendre à sa charge les frais d'un avocat choisi par ses soins pour assurer la défense de StockPro en cas de procédure en contrefaçon ou concurrence déloyale engagée relativement aux Produits.

A ce titre, le Vendeur garantit StockPro de toute condamnation (amende ou dommages intérêts) qui pourrait être mise à sa charge et résultant d'une procédure en contrefaçon ou concurrence déloyale engagée relativement aux Produits.

ARTICLE 7. SUSPENSION – RÉILIATION

7.1 Les présentes Conditions Générales Vendeur régissent la relation commerciale entre le Vendeur et StockPro, qui est conclue pour la durée de l'abonnement souscrit par le Vendeur. En cas de résiliation, le Vendeur ne pourra plus utiliser la Solution mise à disposition par StockPro.

7.2 En cas de manquement par le Vendeur à l'une quelconque de ses obligations, StockPro pourra après mise en demeure envoyée par tous moyens restés sans effet pendant une durée de 15 jours, résilier le présent Contrat par simple envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception.

7.3 En cas de manquement grave et/ou répété par le Vendeur à ses obligations ou affectant ses comptes, tel que notamment et sans que cette liste soit limitative : fraude, propos injurieux, contrefaçon, atteinte aux droits des tiers, non-respect de au moins un des indicateurs de qualité (...), StockPro pourra résilier les présentes CG sans préavis et sans que le Vendeur ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

ARTICLE 8. DONNÉES PERSONNELLES ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Les données personnelles communiquées par le Vendeur lors de l'utilisation du Site ou de l'Application sont traitées conformément à la Politique de confidentialité et de cookies StockPro.

8.1 Données personnelles

Vos données à caractère personnel en tant que « Vendeur » sont traitées par StockPro et par Stripe agissant respectivement en qualité de responsables des traitements mis en œuvre dans le cadre du Service, à savoir :

Traitements opérés par StockPro :

- Gestion de l'inscription et suivi des comptes vendeurs ;
- Mise en relation avec les acheteurs ;
- Elaboration de statistiques commerciales ;
- Gestion des demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition ;
- Opérations relatives à la prospection commerciale et profilage publicitaire ;
- Prévention de la fraude et gestion du risque ;

Traitements réalisés par Stripe :

- KYC (Know Your Customer) ;
- Recertification ;
- Exécution du contrat ;
- Gestion du produit et des services ;
- Ouverture et tenue de compte des vendeurs ;
- Encaissement, lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- Lutte contre la fraude ;
- Gestion des risques ;
- Reporting ;
- Formation du personnel de l'agent ;
- Fourniture de services de paiement ;
- Mise en conformité au regard de la réglementation applicable ;

Ces traitements reposent sur différentes bases légales : exécution contractuelle (gestion de la relation commerciale et de la convention de compte) et/ou l'intérêt légitime de StockPro ou Stripe (fraude, évaluation et gestion du risque) , et/ou consentement et/ou relèvent d'obligations légales auxquelles StockPro et/ou Stripe sont soumis notamment, KYC, prévention du blanchiment, lutte contre la corruption, lutte contre le financement du terrorisme et gestion des embargos financiers, notamment pour s'acquitter de ses obligations déclaratives et/ou des diligences requises dans le cadre de la réglementation applicable.

Pour les besoins des finalités décrites ci-avant StockPro et Stripe peuvent communiquer certaines informations, à des prestataires de service, autres sociétés de leur groupe respectif ou partenaires commerciaux, notamment :

- Le GIE CB au titre de l'acceptation en paiement par carte dans le Système CB, pour les besoins de la lutte contre la fraude et la gestion des éventuels recours en justice, conformément aux missions définies dans les statuts du GIE CB et afin de répondre aux obligations réglementaires ou légales notamment en matière pénale ou administrative liées à l'utilisation de la carte.
- Des agrégateurs à des fins statistiques
- Des partenaires à des fins de prospection par voie électronique, postale ou téléphonique.

Vous avez la possibilité de vous opposer à cette communication, tout en justifiant de votre identité, par courrier adressé à : MARKETPLACE StockPro, 17 rue Anne Amieux 92310 Sèvres.

StockPro collecte également certaines données exclusivement pour le compte de Stripe qui en est seul destinataire.

Vous êtes informé que des données vous concernant peuvent être transmises pour les besoins de la gestion de la relation commerciale. Stripe conserve les dossiers KYC des Vendeurs selon les critères suivants :

- Dossiers validés : jusqu'à dix (10) ans après la fin de la relation contractuelle ;
- Dossiers refusés : jusqu'à trois (3) ans après le refus ;
- Dossiers en attente d'un complément : trois (3) ans à compter de leur collecte et sans retour du Vendeur.

Les autres données collectées par Stripe sont conservées pendant toute la durée de la relation contractuelle et (dix) 10 ans après la fin de la relation contractuelle.

Les données collectées par StockPro sont conservées pour la plus longue des durées nécessaires au respect des dispositions légales et réglementaires applicables ou une autre durée compte tenu des contraintes opérationnelles.

Conformément à la réglementation sur la protection des données personnelles, vous pouvez exercer vos droits (accès, rectification, suppression, opposition, limitation et portabilité le cas échéant) et définir le sort de vos données personnelles « post mortem »

- auprès de StockPro par email : dataprivacy@stock-pro.fr ou par courrier : MARKETPLACE StockPro, 17 rue Anne Amieux 92310 Sèvres.
- auprès de Stripe à l'adresse communiquée dans la politique de confidentialité accessible sur le site www.stripe.com.

Afin de permettre de répondre rapidement, il conviendra d'indiquer vos nom, prénom, e-mail, adresse postale. Certaines demandes d'exercice de vos droits (droit d'accès) devront être accompagnées de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature afin de vérifier votre identité et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai d'un (1) mois suivant la réception de la demande.

À tout moment au cours de l'analyse de risque menée par StockPro dans le cadre de la prévention de la fraude, vous pourrez présenter vos observations.

Vous disposez par ailleurs, du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), notamment sur son site internet www.cnil.fr.

StockPro dispose d'un Délégué à la Protection des données personnelles (DPO) chargé de garantir la protection des données personnelles. Vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données personnelles de StockPro à l'adresse dataprivacy@stock-pro.fr.

S'agissant des données relatives aux commandes de Produits du Vendeur collectées dans le cadre du Service, StockPro informera les Acheteurs et les Vendeurs qu'elles sont destinées à StockPro, et au Vendeur.

Le Vendeur s'engage irrévocablement à utiliser les données personnelles de l'Acheteur qui lui seront transmises par StockPro uniquement pour les besoins du traitement des commandes et de la livraison des Produits et pour lui permettre de s'acquitter des obligations légales qui s'y attachent. A ce titre, le Vendeur agit en qualité de responsable de traitement des données.

8.2 Lutte contre la fraude

Afin de lutter contre la fraude (absence de livraison aux clients, impayés, ...) ou des comportements inadéquats du Vendeur (réclamations ou taux de satisfaction insuffisant...) et ainsi assurer aux Utilisateurs du Service une qualité de service optimale, les données personnelles du Vendeur collectées sur le Site ou l'Application sont traitées par StockPro pour déterminer le niveau de risque de fraude et de confiance associé au compte Vendeur. Dans le cadre de cette analyse, StockPro est susceptible d'interroger ses prestataires spécialisés dans la prévention des risques pour affiner son analyse. Certains de ces prestataires sont en outre rendus destinataires du résultat de l'analyse effectuée et peuvent l'utiliser pour leur compte afin d'alimenter leur propre fichier d'incidents.

StockPro pourra, en fonction des résultats du contrôle effectué sur les comptes Vendeurs (à l'inscription et pendant la vie du compte), du comportement du Vendeur, prendre des mesures, telles que refus d'inscription du Vendeur à la Marketplace, suspension temporaire ou fermeture définitive du compte Vendeur. Ces mesures pourront également avoir pour effet de suspendre le paiement des Vendeurs dans le cas où le Vendeur n'a pas ou pourrait ne pas procéder à la livraison. La survenance d'un incident (absence de livraison, impayé concernant StockPro, fermeture du compte, indice de confiance négatif...) pourra entraîner l'inscription des données en rapport avec le compte au sein du fichier d'alerte de StockPro, ce qui pourra, lors de prochaines connexions ou inscriptions des Vendeurs, conduire StockPro à réaliser des vérifications supplémentaires ou des refus d'inscriptions des Vendeurs.

À tout moment au cours de l'analyse de risque menée par StockPro, vous pourrez présenter vos observations en écrivant à Service clientèle. En outre, conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez des droits d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition prévus par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Conformément à la réglementation en vigueur, votre demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse.

Pour exercer vos droits en ce qui concerne la lutte contre la fraude, il vous suffit de vous adresser :

- par voie électronique à Service clientèle
- ou par courrier à StockPro, 17 rue Anne Amieux, 92310 Sèvres en nous indiquant vos nom, prénom, e-mail adresse et si possible votre référence client.

ARTICLE 9. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ DE STOCKPRO

Le Vendeur garantit et indemniserà à première demande StockPro, en sa qualité de commissionnaire contre tout dommage subi par StockPro et contre toute action en responsabilité qui serait engagée à l'encontre de StockPro à raison de la violation par le Vendeur d'un droit quelconque d'un tiers, y compris d'un Acheteur, que ce dommage résulte de la vente de Produits, de l'utilisation faite par le Vendeur du Service, ou de toute autre fait qui lui serait imputable.

La responsabilité de StockPro envers le Vendeur ne peut être engagée que pour des faits qui lui seraient directement imputables et est en tout état de cause limitée au montant correspondant aux commandes réalisées dans le mois précédent.

Elle ne peut être engagée pour les préjudices indirects, notamment la perte de chance de vendre des Produits en cas d'indisponibilité du Service. La responsabilité de StockPro ne peut pas non plus être engagée du fait de la mauvaise utilisation du Service par le Vendeur.

StockPro décline toute responsabilité en ce qui concerne les ventes conclues entre les Vendeurs et les Acheteurs par l'intermédiaire de son Service. Toute réclamation relative aux Produits, (description, retrait, conditions d'utilisation, etc.) qui serait portée à la connaissance de StockPro sera transmise au Vendeur concerné, qui assumera l'entière et seule responsabilité.

ARTICLE 10. NULLITÉ PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CG Vendeur sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et toute leur portée.

ARTICLE 11. TOLÉRANCE

Le fait pour StockPro ou le Vendeur de ne pas exiger à un moment quelconque l'exécution stricte par l'autre partie d'une disposition ou condition quelconque des présentes CG ou de la Politique de confidentialité et de cookies ne sera pas réputé constituer une renonciation définitive à cette disposition ou condition.

ARTICLE 12. LOI APPLICABLE / ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Les présentes CG Vendeur sont soumises au droit français.

Pour tout différend qui viendrait à se produire entre StockPro et un Vendeur professionnel relatif à l'existence, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, préalablement à toute instance judiciaire, les parties pourront avoir recours au Médiateur des entreprises dont les coordonnées sont les suivantes :

98 rue de Richelieu - 75002 Paris - <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises>.

En application de cette clause de médiation, tous les échanges effectués entre les parties seront, sauf accord des parties, confidentiels pendant une durée illimitée.

La durée de la médiation ne pourra excéder 3 mois, sauf accord contraire des Parties.

En cas d'échec de la médiation, le différend sera tranché par les juridictions compétentes dans le ressort de la Cour d'appel de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appels en garantie, y compris pour les procédures en référé ou sur requêtes.

ARTICLE 13. ANTI-CORRUPTION

Les Parties conviennent que, à tout moment en lien avec et pendant toute la durée de leur relation contractuelle, et par la suite, elles se conformeront et prendront des mesures raisonnables pour s'assurer que leurs sous-traitants, leurs agents ou d'autres tiers, soumis à leur contrôle ou à leur influence déterminante, se conformeront aux dispositions suivantes.

Les Parties interdiront les pratiques suivantes à tout moment et sous quelque forme que ce soit, à l'égard d'un agent public au niveau international, national ou local, d'un parti politique, d'un dirigeant de parti ou d'un candidat à des fonctions politiques, et d'un directeur, d'un agent ou d'un employé d'une Partie, indépendamment du fait que ces pratiques soient adoptées directement ou indirectement, y compris par l'entremise de tiers :

a) La corruption désigne le fait d'offrir, de promettre, de donner, d'autoriser ou d'accepter tout avantage pécuniaire indu ou tout autre avantage indu à, de la part de ou pour l'une des personnes susmentionnées ou pour un tiers dans le but d'obtenir ou conserver un marché ou un autre avantage indu, par ex. en lien avec des attributions de contrats d'achat publics ou privés, des permis réglementaires, la fiscalité, les douanes ou des procédures judiciaires et législatives.

La corruption inclut notamment :

- i. Le fait de remettre une partie d'un paiement d'un contrat à un gouvernement ou des responsables de partis ou à des employés de l'autre Partie contractante, leurs proches, leurs amis ou leurs partenaires commerciaux ou à l'aide d'intermédiaires tels que des agents, des sous-traitants, des consultants ou d'autres tiers, afin d'attribuer des paiements à un gouvernement ou des responsables de partis, ou à des employés de l'autre Partie contractante, leurs proches, leurs amis ou leurs partenaires commerciaux.
- ii. L'extorsion ou la sollicitation désigne la demande d'un pot-de-vin, associée ou non à une menace si cette demande est refusée. Chaque Partie s'opposera à toute tentative d'extorsion ou de sollicitation et est invitée à signaler ces tentatives par le biais des mécanismes de rapport formels ou informels disponibles, à moins que ces rapports soient réputés être contre-productifs compte tenu des circonstances.

b) Le trafic d'influence consiste à offrir ou à solliciter un avantage indu afin d'exercer une influence inappropriée, réelle ou supposée, en vue d'obtenir auprès d'un agent public ou privé un avantage indu pour l'instigateur initial de l'acte ou pour toute autre personne.

c) Le fait de blanchir le produit des pratiques de corruption susmentionnées consiste à dissimuler ou déguiser l'origine, la source, le lieu, la disposition, le mouvement ou la propriété illicite de biens, en sachant que ces biens sont le produit d'activités criminelles. Les termes « corruption » ou « pratique(s) de corruption », tels qu'ils sont utilisés dans la présente Clause Anticorruption de Groupe StockPro, incluent la corruption, l'extorsion ou la sollicitation, le trafic d'influence et le blanchiment du produit de ces pratiques.